



Rapport sur la qualité des actifs
au 31 mars 2015
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local.

Au 31 mars 2015, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 48,5 milliards de prêts, de EUR 10,5 milliards de titres et de EUR 2,6 milliards de valeurs sûres et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 31/03/2015	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	58 976 368		58 976 368
Organismes de titrisation	-		-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 625 442		2 625 442
TOTAL	61 601 810	-	61 601 810

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des deux derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a donc été mobilisé au 31 mars 2015 auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes aux nouvelles normes de la CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture.

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours impayés (1)
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts		
France						
État (2)		2 120 000	169 476		2 289 476	262
Banque de France (3)	985 926				985 926	
Régions	1 622 017	109 550	279 973		2 011 540	39
Départements	6 089 796		266 700		6 356 496	3 962
Communes	15 299 876	99 722	623 443		16 023 041	57 943
Groupements de communes (4)	9 492 359	101 341	202 500		9 796 200	43 631
Établissements publics :						
- de santé	6 072 815				6 072 815	4 794
- d'habitat social	1 628 231				1 628 231	26
- autres	920 371		4 621		924 992	75
Sous Total	42 111 391	2 430 613	1 546 713	-	46 088 717	110 732
Allemagne						
Länder		515 000		102 500	617 500	
Sous Total	-	515 000	-	102 500	617 500	-
Autriche						
Länder			195 835		195 835	
Sous Total	-	-	195 835	-	195 835	-
Belgique						
Régions	36 573		50 071		86 644	
Communautés		50 000			50 000	
Etablissements publics	66 923				66 923	
Sous Total	103 496	50 000	50 071	-	203 567	-
Canada						
Provinces		22 371			22 371	
Communes	192 166				192 166	
Établissements publics	128 677				128 677	
Sous Totaux	320 843	22 371	-	-	343 214	-
Espagne						
Communes	253 534				253 534	
Régions		231 945			231 945	
Sous Total	253 534	231 945	-	-	485 479	-
États-Unis						
États fédérés		252 943			252 943	
Sous Total	-	252 943	-	-	252 943	-
Finlande						
Communes	1 500				1 500	
Établissements publics						
Sous Total	1 500	-	-	-	1 500	-

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des impayés (1)
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts		
Italie						
État		583 524			583 524	
Régions		2 965 141			2 965 141	
Provinces		647 374			647 374	
Communes	10 749	2 190 326			2 201 075	
Sous Total	10 749	6 386 365	-	-	6 397 114	-
Japon						
Communes		25 000			25 000	
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
Communes	50 275				50 275	
Établissements publics	6 875				6 875	
Sous Total	57 150	-	-	-	57 150	-
Royaume Uni						
État				461 935	461 935	
Comtés (5)			398 124		398 124	
Districts (5)			27 973		27 973	
Communes (5)			1 367 720		1 367 720	
Établissements Publics (5)			56 183		56 183	
Sous Total	-	-	1 850 000	461 935	2 311 935	-
Suède						
Communes	22 898		11 244		34 142	
Sous Total	22 898	-	11 244	-	34 142	-
Suisse						
Cantons	705 548		395 527		1 101 075	
Communes	733 104				733 104	112
Établissements publics	90 525				90 525	
Sous Total	1 529 177	-	395 527	-	1 924 704	112
Supranational						
Organismes internationaux	37 568				37 568	
Sous Total	37 568	-	-	-	37 568	
TOTAL GÉNÉRAL	44 448 306	9 914 237	4 049 390	564 435	58 976 368	110 844

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels.

Les données relatives aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions spécifiques présentées dans le présent rapport au 31 mars 2015 sont celles du dernier arrêté comptable : pour mémoire, à fin décembre 2014, les créances douteuses et litigieuses s'élevaient à EUR 453 250 milliers et les provisions spécifiques sur prêts et titres étaient composées de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 37 550 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 45 160 milliers

(2) Dont EUR 68 164 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31/03/2015

(4) Dont EUR 24 603 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(5) Prêt à Dexia Crédit Local d'un montant de EUR 1 850 millions collatéralisé par des prêts aux collectivités locales du Royaume-Uni.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/03/2015

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	1 830	3 242 534	766 891	-	-	-	4 009 425
1	3 019	43 015	35 181	704 037	2 014 641	-	2 796 874
2	3 303	27 611	30 179	92 780	1 218 091	-	1 368 662
3	4 058	57 358	60 435	113 088	1 126 841	-	1 357 723
4	3 435	48 410	51 385	113 685	941 807	-	1 155 286
5	3 364	47 215	43 177	118 133	1 631 947	-	1 840 471
6	2 644	33 113	32 660	113 262	738 116	995 131	1 912 282
7	2 669	36 120	38 662	112 986	792 765	802 206	1 782 739
8	2 711	37 141	37 675	91 713	733 993	1 321 979	2 222 501
9	2 128	33 887	35 234	97 451	721 340	927 490	1 815 402
10	3 387	61 326	42 951	102 919	840 230	1 584 040	2 631 466
11	3 085	33 892	38 021	101 457	762 502	2 080 565	3 016 437
12	1 993	37 873	41 944	92 448	731 735	2 033 506	2 937 506
13	2 345	37 937	58 493	110 506	911 951	2 621 200	3 740 088
14	2 180	44 320	53 457	118 204	907 424	2 429 479	3 552 884
15	1 930	33 334	31 206	94 729	660 061	2 034 761	2 854 090
16	1 297	15 898	15 914	38 109	297 557	1 207 689	1 575 168
17	872	16 196	22 572	36 236	312 821	1 332 369	1 720 194
18	937	14 435	11 506	42 277	293 679	1 338 143	1 700 040
19	785	17 626	15 461	38 611	305 036	1 651 347	2 028 081
20	958	19 657	15 303	39 824	318 972	2 393 818	2 787 573
21	625	9 264	8 608	24 846	181 698	1 579 283	1 803 698
22	638	12 619	7 660	30 928	224 741	2 086 990	2 362 939
23	544	8 954	17 152	33 869	256 924	1 645 083	1 961 982
24	432	6 639	7 086	22 379	151 006	1 059 435	1 246 545
25	296	5 745	6 642	14 962	114 315	735 065	876 728
26	135	3 389	4 616	8 541	69 204	402 517	488 267
27	92	1 278	2 833	5 474	41 206	329 795	380 586
28	71	1 146	986	2 614	20 213	158 987	183 947
29	68	855	393	2 981	16 762	92 100	113 091
30	48	446	296	1 520	9 929	97 565	109 755
31	54	708	754	1 491	13 847	165 126	181 927
32	53	913	1 133	785	12 162	153 308	168 302
33	45	573	720	1 083	11 347	834 528	848 251
34	27	242	344	1 808	9 822	92 345	104 560
35	10	73	88	415	2 442	31 351	34 369
36	2	83	83	167	1 334	10 314	11 982
37	9	511	217	194	3 715	33 972	38 609
38	34	57	55	212	1 383	22 761	24 468
39	12	29	637	797	6 476	78 521	86 460
40	16	439	182	312	4 142	95 900	100 975
41	27	167	152	505	3 327	41 304	45 455
42	22	126	98	170	1 799	35 801	37 994
43	8	64	121	280	1 959	24 494	26 917
44	7	43	92	225	1 549	27 903	29 812
45	2	75	113	189	1 542	21 343	23 263
46	1	-	26	26	230	6 551	6 833
Total	52 208	3 993 335	1 539 396	2 529 228	17 424 581	34 616 067	60 102 607
ÉCART DE CHANGE							- 1 126 239
TOTAL GÉNÉRAL							58 976 368

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/03/2015

PAYS	RA survenus en 2015	Taux de RA
France		
Communes	11 208	0,28%
Groupements de communes	3 039	0,13%
Etablissements publics d'habitat social	1 000	0,24%
Autres établissements publics	1 200	0,53%
Sous Total	16 447	0,15%
Finlande		
Autres établissements publics	41 160	N/A
Sous Total	41 160	N/A
TOTAL expositions sur personnes publiques	57 607	0,41%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours de l'année 2015 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Pour mémoire, le taux de RA de l'exercice 2014 s'élevait à 0,12% correspondant à EUR 72 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 mars 2015, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/03/2015	Encours
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 625 442
TOTAL	2 625 442

Liste des valeurs de remplacement	Encours en EUR milliers
Meilleur échelon de qualité de crédit	
Prêt à SFIL	2 617 138
Second échelon de qualité de crédit	
Solde des comptes courants bancaires	8 304
Autres Titres	-
TOTAL	2 625 442
SURCOTES/DECOTES	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 625 442

4.2 NOTATIONS

Au 31 mars 2015, les valeurs de remplacement sont constituées de prêts à SFIL, notée à cette date, AA- par Fitch, Aa2 par Moody's et AA par S&P, ainsi que les soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « second échelon » de qualité de crédit.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/03/2015

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	1	8 304	-	-	-	-	8 304
13	1	73 769	88 758	175 386	1 089 849	1 189 376	2 617 138
Total	2	82 073	88 758	175 386	1 089 849	1 189 376	2 625 442
SURCOTES/DÉCOTES							-
TOTAL GÉNÉRAL							2 625 442

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il y a eu un remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2015.

En EUR milliers, au 31/03/2015

PAYS	RA survenus	Taux de RA
Meilleur échelon de qualité de crédit		
Prêts à SFIL	1 120 139	N/A
Sous Total	1 120 139	N/A
TOTAL	1 120 139	N/A

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- à un premier niveau, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts en euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes alors que les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires sont micro-couverts. La couverture d'actifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de *swaps* de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de *swaps* de passifs ;
- à un second niveau, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia sur une durée glissante de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index monétaire et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

La sensibilité des positions résiduelles qui subsistent après le premier et après le deuxième niveau de couverture fait l'objet d'une surveillance et d'un encadrement dans des limites étroites.

Les limites encadrant le risque de taux garantissent avec une probabilité de 99 %, une perte maximale à 1 an inférieure à EUR 80 millions en cas de choc de taux de 200 *basis points* (bp), soit une perte maximale équivalente à EUR 40 millions (3 % des fonds propres) pour une variation de taux de 100 bp. Cette calibration a été basée sur un choc directionnel de taux correspondant au quantile 1 % à 1 an observé sur la période 2005-2013, qui est de l'ordre de 200 bp.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100bp sont présentées ci-dessous.

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015
Sensibilité	25,0	-2,0	0,3	0,6	4,9

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015
Court terme	10,0	-2,6	-0,5	-1,6	0,3
Moyen terme	10,0	2,6	2,4	3,8	5,2
Long terme	10,0	4,7	5,3	6,4	6,8
Très long terme	10,0	-6,7	-6,8	-8,0	-7,3

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015
Court terme	20,0	5,2	2,3	4,2	1,0
Moyen terme	20,0	9,5	5,1	6,3	7,8
Long terme	20,0	4,8	5,1	4,7	4,1
Très long terme	20,0	6,7	6,8	8,0	7,3

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des RCB, des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin mars 2015, la situation de liquidité sur les 180 prochains jours présente principalement à un excédent. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du cash *collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs. Cependant, un besoin de liquidité apparaît du 15 au 25 septembre 2015 avec un maximum à EUR 207 millions. Les émissions obligataires réalisées après le 31 mars 2015, notamment l'émission benchmark du mois d'avril pour un montant de EUR 1 milliard, couvriront ce besoin. En cas de nécessité, les besoins peuvent aussi être couverts par des tirages auprès de SFIL, par un recours aux opérations de refinancement de la Banque de France et par la mise en place d'opérations de pensions livrées interbancaires.

